

## **Déclaration liminaire au CHSCTD-79**

Niort, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Monsieur le directeur académique,

Comment ne pas commencer cette déclaration en évoquant le terrible assassinat de notre collègue Samuel Paty. Ce drame a bouleversé les personnels de l'Éducation Nationale, mais pas notre ministre qui avec son mépris coutumier des conditions de travail a réduit l'hommage de Samuel Paty à une minute de silence. L'absence de temps d'échange est donc vécue comme une nouvelle humiliation, la colère des personnels est grandissante et le mal être dans l'exercice des missions s'en racine.

À cela s'ajoute la crise sanitaire prévisible, puisque les différentes modélisations épidémiologiques indiquaient cette nouvelle vague pandémique ainsi que les alertes du conseil scientifique dès le mois de juin. Le ministre de l'Éducation Nationale n'en a eu cure et il n'a tiré aucun retour d'expérience de la situation de confinement des mois de mars et avril 2020, bien au contraire il a allégé les protocoles sanitaires et celui du mois de novembre ne fait pas exception. De nombreux exemples dans les établissements scolaires montrent des événements favorisant la propagation du virus (promiscuité et brassage importants des élèves dans les lycées et les transports, retard dans l'application du protocole, mauvais port du masque, masques non lavés, lavages des mains aléatoires, manque de sanitaires ...). Les représentants de la FSU rappellent que les élèves sont vecteurs du virus, comment dans ses conditions l'épidémie peut-elle s'arrêter ? Comment les personnels peuvent-ils être rassurés pour leur santé et celle de leurs proches ?

Quant à la communication cacophonique effectuée par les autorités sur ces mois d'octobre et de novembre 2020, elle ne fait que fragiliser les personnels en engendrant une surcharge de travail et des inquiétudes. Les personnels de l'Éducation Nationale sont déjà fatigués, les arrêts maladies se multiplient et le remplacement des professeurs n'est plus assuré dans de nombreux établissements scolaires, l'État ne remplit plus sa mission d'éducation, l'égalité des chances est bafouée, une valeur largement abandonnée par la politique éducative prescrite par le ministre de l'Éducation Nationale.

Aucune anticipation du ministère sur l'impact de la pandémie dans les établissements scolaires, pas plus que sur un nouveau confinement avec l'utilisation et l'équipement d'outils numériques pour les élèves et les enseignants. L'adéquation entre les injonctions ministérielles et la réalité du terrain sont diamétralement opposées. Comment dans ses conditions transmettre des savoirs en toute sérénité à nos élèves ?

Pour les 4 enseignants du Lycée de Melle, manifester contre la réforme du lycée, c'est interdit ! Le ministre donne ses ordres, la rectrice s'exécute, la répression anti-syndicale s'organise, une enquête administrative à charge est diligentée, exit l'avis de la CAPA disciplinaire, personnels mutés loin de chez eux, blâmés, rétrogradés. La FSU/CGT demande l'abandon de ses sanctions iniques.

Quant à l'EREA Françoise Dolto à Saint Aubin le Cloud ou de nombreux personnels sont en extrême souffrance, bien que des alertes à de nombreuses reprises ont été faites (accident de service reconnu par la Rectrice dès juillet 2019, alerte médicale au DASEN décembre 2019, demande de CHSCT spécifique décembre 2019, nombreux signalements RSST, nombreux arrêts de travail, courrier en direction du DASEN, journée de grève ...). À cette détresse grandissante, aucune mesure de prévention et de protection de la santé des personnels n'a été

prise et pourtant il y a la nécessité d'agir. Le mot d'ordre, laisser faire un management divulguant des informations sur la vie privée, autoritaire et irrespectueux des personnes. Faut-il encore un nouveau drame pour agir et protéger les personnels en souffrance ?

C'est pourquoi, monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, les représentants de la FSU/CGT, vous rappellent que votre responsabilité est pleinement engagée dans le cadre réglementaire de la protection de la santé des personnels.